Accusé de réception en préfecture 078-257802132-20191227-171219-7-DE Date de télétransmission : 27/12/2019 Date de réception préfecture : 27/12/2019

DEPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE MUSEE PROMENADE MARLY-LE-ROI / LOUVECIENNES

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi

Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 17 décembre 2019

PUBLIE LE : 2 7 DEC. 2019

Délibération n°171219-7 : Convention de partenariat « pass malin » avec le conseil départemental des Yvelines et le conseil départemental des Hauts de Seine

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour le Musée Promenade Marly Le Roi - Louveciennes, dûment convoqué par le Président le dix décembre, s'est réuni Salle Béranger à Marly-le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2019

PRESENTS

LOUVECIENNES Jean-Philippe SCHWEITZER, DELEGUE TITULAIRE

Lydérick WATINE, DELEGUE TITULAIRE Béatrice BAUMANN, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI Jean-François PERRAULT, PRESIDENT

Hubert POTHELET, DELEGUE TITULAIRE Claudia PICON, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES:

LOUVECIENNES Laurence LAFONT, DELEGUEE TITULAIRE

Communes non représentées: NEANT

<u>Assistaient à la séance</u>

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux Madame Géraldine CHOPIN, Directrice du Musée Promenade

Nombre de communes	:	2
QUORUM <u>Délégués présents</u>		5 6
Délégués comptant pour le vote	:	6

Accusé de réception en préfecture 078-257802132-20191227-171219-7-DE Date de télétransmission : 27/12/2019 Date de réception préfecture : 27/12/2019

SI MUSEE PROMENADE / CS-171219-7

<u>OBJET</u>: CONVENTION DE PARTENARIAT « PASS MALIN » AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la mission de développement de la Direction Attractivité et Qualité de Vie du Conseil Départemental des Yvelines en ce qui concerne l'attractivité touristique des Yvelines,

VU la mission identique du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine,

VU que les deux conseils départementaux souhaitent établir ensemble un partenariat avec plusieurs sites culturels et de loisirs sur leurs deux territoires à travers un système de pass afin de développer l'accueil du public individuel sur la destination ouest parisien,

CONSIDERANT que le dispositif du Pass Malin du Conseil Départemental des Yvelines et du Conseil départemental des Hauts-de-Seine proposant une tarification préférentielle aux détenteurs de ce pass multi-sites est intéressant pour la notoriété du musée du Domaine royal de Marly et le développement de ses publics,

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARTICLE 1: AUTORISE le Président à signer une convention de partenariat avec le Conseil Départemental des Yvelines et le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine pour la mise en place d'une tarification préférentielle aux visiteurs détenteurs d'un Pass Malin.

2 7 DEC. 2019

Fait à Marly-le-Roi, le

Transmis en préfecture et affiché le

2 7 DEC. 2019

Pour Extrait Conforme

Jean-François PERRAULTPrésident du Syndicat Intercommunal